

## Établissement à la Une



### LE GROUPE HÔPITAUX PRIVÉS DU LITTORAL : UN GROUPE INDÉPENDANT RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS LA PROXIMITÉ ET L'INNOVATION

*Avec 5 établissements – le Centre M.C.O. de la Côte d'Opale à St Martin Boulogne, la Clinique des 2 caps à Coquelles, la Clinique Médico-Chirurgicale de Bruay, la Clinique Anne d'Artois et la Clinique Mahaut de Termonde à Béthune - et près de 1 000 salariés, le Groupe HPL est l'un des principaux acteurs de la santé du Pas-de-Calais, réparti sur les bassins de vie du Littoral et de L'Artois. Depuis 2011, Monsieur Olivier Verriez, fils du fondateur, est à la tête de cette entreprise indépendante.*

Le caractère familial du Groupe constitue une véritable force au regard d'un contexte économique complexe avec les baisses tarifaires successives et la concurrence de groupes de santé nationaux et internationaux. L'absence de pression des actionnaires et de versement de dividendes permet souplesse et réactivité dans la prise de décisions stratégiques.

L'implantation locale fait la force du Groupe. Grâce à l'étude pointue des territoires, les cliniques sont en mesure d'offrir une offre de soins complète, réellement adaptée aux besoins spécifiques de la population. Cette connaissance conduit à bâtir une relation de proximité avec les patients en les accompagnant dans toutes les étapes de leur vie, de la naissance au grand âge et avec les médecins de ville, en communiquant sur la prise en charge médicale des patients avant, pendant ou après leur passage au sein des établissements. Autant de facteurs qui renforcent l'attractivité du Groupe auprès des praticiens et de la patientèle.

Les établissements du Groupe sont engagés dans cette approche humaine,

fondée sur un haut niveau d'expertise et d'innovation à travers :

- L'investissement dans les dernières avancées technologiques en Urologie comme :
  - Le robot Da Vinci
  - Le Laser Holep
  - Le Focal One
- La mise en place de pratiques innovantes telles que la réhabilitation rapide après chirurgie, le circuit court, l'obtention en cours de l'IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébés)
- La recherche clinique
- La prise de participation dans une start up de l'innovation « HOSPITEASY » pour digitaliser le parcours patient.

Pour aller encore plus loin, le Groupe a décidé de mettre l'accent sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise et a fait le choix d'organiser une offre de santé innovante, structurée et gérée de manière responsable.

La Direction du Groupe HPL

## Edito

### VOUS + NOUS !

**Les équipes Helpévia se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente et heureuse année 2018.**

*Nous vous souhaitons pleine réussite dans vos projets. Qu'ils soient à vocation de développement économique, à dimension de bien-être social de vos équipes ou de protection et préservation de l'environnement, nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans la réflexion comme dans l'action. La dimension RSE prend dorénavant toute sa place dans le pilotage des organisations comme dans les plans d'actions qui en découlent. L'ouverture aux différentes parties prenantes d'un sujet donné, enrichit l'analyse et renforce la qualité des arbitrages. Groupement d'achats, intermédiaire et observateur macro-économique du marché sur bon nombre de sujets entre établissements et fournisseurs, nous sommes au cœur du système d'informations et de valeurs pour décider et anticiper.*

**Alors plus que jamais en 2018, Vous + Nous, écrivons la suite...**

Eric Tabouelle  
Président Directeur Général



## MARQUAGE CE : NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN (NRE)

La réglementation relative aux dispositifs médicaux vient d'être profondément révisée. Ces changements, nécessaires pour la sécurité sanitaire, seront mis en place progressivement pour une entrée en application de ce nouveau règlement européen au 26/05/2020.

Une révision complète de la réglementation européenne relative aux DM est en train de s'achever. Cette révision a pour objectif une harmonisation des règles applicables aux DM au sein de l'Union européenne. Elle doit également apporter une simplification et une amélioration de leur lisibilité, et doit permettre de mieux s'adapter à l'innovation.



Ce nouveau règlement européen impose un renforcement des exigences vis-à-vis des organismes notifiés (ON), avec de nouvelles procédures d'évaluation. Un groupe d'experts DM européens techniques et cliniques (MDCG) a été créé pour coordonner et harmoniser ce NRE.

Tous les produits (même ceux déjà commercialisés) devront être mis en conformité. Ce NRE s'applique également aux produits sans finalité médicale (décrits dans l'annexe XVI, comme par exemple, les produits destinés au nettoyage / désinfection / stérilisation des produits).

Une base de données européenne (Eudamed) est en cours de création afin d'apporter une transparence et une sécurité des données.

La définition du DM est modifiée avec de nouveaux produits entrant dans ce périmètre et une reclassification des DM. Il impose une vigilance et une surveillance après la mise sur le marché des DM ainsi qu'un code UDI (code d'identification international).

Toutes les étapes de la durée de vie d'un produit et tous les acteurs du système (fabricants, prestataires, importateurs, distributeurs, établissements de santé, grandes surfaces,...) sont impactés.

Un nouveau souffle pour le Code de la Santé Publique DM.

### Les 2 NRE parus au JO européen :

Règlement (UE) 2017/745 du parlement européen et du conseil du 5 avril 2017 relatif aux dispositifs médicaux.

Règlement (UE) 2017/746 du parlement européen et du conseil du 5 avril 2017 relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro.

## L'ACCOMPAGNEMENT HELPEVIA À L'AUBE DE VOS PROJETS

L'IRSA (Institution Régionale des Sourds et Aveugles) a vu aboutir en mai 2017 un projet de longue date : un foyer de vie et un foyer d'accueil médicalisé de 76 places à Mérignac. Pour la conduite d'un chantier de cette envergure, l'option a été de se rapprocher des équipes Helpévia.



### La restauration

Carlos Pereira, responsable financier a suivi de près ce projet : « Avant l'ouverture de notre structure, la décision de sous-traiter la restauration fut assez simple.

Cependant, les critères pour choisir ce prestataire étaient multiples. Helpévia nous a proposé d'assurer l'écriture d'un cahier des charges qui servirait de trame aux 4 prestataires retenus. Nous ne sommes pas des spécialistes de la restauration alors que nos interlocuteurs Helpévia connaissent parfaitement ce marché et tous les points de vigilance requis. Outre notre souhait d'inclure plus fréquemment des produits frais

et locaux, d'autres aspects devaient être pris en compte (fabrication maison, textures modifiées, empreinte écologique, composition des repas etc...). Nous avons rédigé ensemble ce cahier des charges. Cela a été long et fastidieux mais cet outil s'est avéré très important pour comparer les prestataires sur des critères clairement établis.

Suite à l'appel d'offres, les 4 prestataires ont été reçus conjointement par des représentants l'IRSA et Helpévia pour en retenir 2 avant un choix définitif. Helpévia a assuré aussi le suivi de la prestation en transmettant les observations de démarrage au prestataire pour des ajustements.»

### L'équipement

Equiper tout un site, c'est envisager l'équipement des parties communes, les salles de réunion, les bureaux, le textile, le nettoyage des locaux, l'entretien du linge et des tenues jusqu'à la vaisselle et le petit matériel d'office sans oublier le matériel spécifique pour les équipements biomédicaux, le circuit du médicament.

Sur place, l'équipe d'Helpévia a balisé avec l'IRSA toutes les pièces et qualifié chaque environnement. Une semaine complète a été nécessaire pour recevoir chaque fournisseur sur la base, là encore, d'un cahier des charges pointu.

« Grâce à la bonne connaissance des fournisseurs et des produits, précise C. Pereira, nous avons été conseillés tout en gardant l'entière liberté du choix final. Le budget ? Il est évident que sans l'aide d'Helpévia, nous n'aurions pu le tenir à qualité égale. Une vraie satisfaction pour nous à tous niveaux ! Le prestataire et les équipements correspondent totalement à nos attentes et nous sommes sereins quant à la pertinence de nos décisions.»

IRSA

156, Bd du Président Wilson  
33000 Bordeaux

## Réglementation

### PLAN DE SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS (PSE) Y VOIR PLUS CLAIR.

La nature des établissements de Santé (espace de libre circulation), l'obligation qui leur est faite d'assurer la sécurité des patients/résidents, des personnels et des visiteurs ainsi que leur rôle clé en cas d'attentats, ont incité les autorités à élaborer un plan d'action créant une obligation pour les établissements Sanitaires et Médicaux sociaux de rédiger un Plan de Sécurisation des Etablissements : PSE.

Ce PSE définit la politique et l'organisation qui permettent de sécuriser l'établissement. Il doit donc identifier les scénarios d'événements mettant en cause la sécurité afin d'identifier les points de vulnérabilité des établissements et d'y apporter des réponses.



Ces réponses doivent faire état des moyens humains, organisationnels et matériels et tenir compte des organisations déjà existantes comme le Plan Blanc et le Plan de Continuité de l'Activité. La réalisation d'exercices de mise en situation est indispensable. Le ministère recommande par ailleurs d'élaborer ce PSE en relation avec les autorités préfectorales et les forces de sécurité intérieure.

Pour être accompagné dans cette démarche, vous pouvez solliciter nos

partenaires Bureaux de Contrôles selon le référencement de votre région et également consulter le guide mis à disposition par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Retrouvez différents liens utiles sur notre site [www.helpévia.fr](http://www.helpévia.fr) dans la rubrique Actualités.

Pour plus d'informations : benoit.caricand@helpévia.fr

## ACTUALITÉS HELPEVIA

Participation des adhérents au renouvellement des marchés



80 participants réunis à Paris pour le référencement national Spécialités Pharmaceutiques.



Une semaine de négociation pour les dossiers DM/DMI, en renouvellement au 1<sup>er</sup> avril 2018.

## Focus

### ORDONNANCE DE 2015 – ESPIC, TOUS CONCERNÉS ?

L'environnement juridique et la parole publique ont longtemps jeté le trouble sur l'obligation pour les ESPIC de se soumettre au droit de la commande publique puisque considérés comme pouvoirs adjudicateurs.

Aujourd'hui, la définition des pouvoirs adjudicateurs est strictement calée sur le droit communautaire ce qui permet de clarifier la situation de ces établissements privés non lucratifs. Ils peuvent désormais statuer en toute connaissance de cause s'ils doivent s'y soumettre ou pas.

Pour cela, il convient d'abord de bien cerner la définition d'un pouvoir adjudicateur pour ensuite déterminer si les ESPIC répondent ou non à cette qualification de pouvoirs adjudicateurs.

Premièrement, le pouvoir adjudicateur doit être doté de la personnalité morale, deuxièmement, il doit poursuivre un besoin d'intérêt général autre qu'industriel et commercial, troisièmement, il doit remplir l'un de ces trois critères alternatifs :

- l'activité est financée majoritairement par un pouvoir adjudicateur ;
- la gestion est soumise à un contrôle par un pouvoir adjudicateur ;

- l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par un pouvoir adjudicateur ;

Si les deux premiers critères ne posent pas de difficultés, l'appréciation des trois critères alternatifs suscite plus de débats et certains ont donné lieu à de nombreux contresens, voire à des interprétations abusives. Il faut préciser que ces critères étant alternatifs, il suffit que l'un d'entre eux soit rempli pour que l'organisme puisse être considéré comme pouvoir adjudicateur.

À la lumière des interprétations jurisprudentielles européennes et internes, s'il n'est pas contestable que certains ESPIC sont des pouvoirs adjudicateurs (CLCC) et que l'on ne peut exclure que d'autres le soient également, à raison essentiellement de la composition de leurs instances, il est assuré que dans la majorité des cas les organismes gestionnaires de ces

établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ne répondront pas aux critères de l'article 10 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

L'importance du sujet mérite donc que l'on s'y penche pour avancer dans une analyse pertinente pour étayer une décision sereine. C'est pourquoi, Helpévia en collaboration avec le Cabinet Houdart programme dès ce mois de janvier un cycle de réunions en région pour présenter les différentes alternatives et répondre à vos questions.

Eric Tabouelle  
Président Directeur Général

Plus d'informations sur : [www.houdart.org/blog](http://www.houdart.org/blog)

## Nouveaux Marchés Helpévia

### Une offre globale pour la maintenance de votre cuisine

*Avoir plusieurs sociétés différentes pour gérer l'entretien de ses matériels de cuisine n'offre pas une vision globale de son parc. En effet, dans vos établissements, le matériel de cuisine est soumis à des obligations légales d'entretien de plus en plus contraignantes, notamment pour les établissements recevant du public.*

Ces obligations valent pour les matériels en garantie ou hors garantie : contrôles gaz, contrôles électriques, contrôles des fluides frigorigènes... Ces opérations de maintenance préventives réglementaires donnent lieu à la délivrance d'une attestation d'entretien opposable en cas de sinistre.

Helpévia vous propose aujourd'hui une nouvelle Offre de Services Négociés signée en partenariat avec la société HORIS SERVICE, spécialiste de la maintenance en cuisine professionnelle. Nous avons souhaité vous proposer une société en capacité de gérer l'ensemble de votre parc matériel en cuisine, par son maillage national, les habilitations techniques de son personnel, la capacité à intervenir sur un large panel de marques.



Interlocuteur unique, gain de temps, historique des interventions, voici quelques-uns des services associés proposés dans la cadre de contrats préventifs et curatifs. N'hésitez pas à consulter le site HELPEVIA pour choisir le type de contrat qui correspond à vos besoins et les coûts d'entretien associés par type de matériel.

Pour plus d'informations :  
amaud.eskinazi@helpevia.fr

### Informatique, mieux répondre à vos attentes

*Helpévia a mis en place un nouveau marché INFORMATIQUE pour répondre aux nombreuses sollicitations de nos adhérents.*

Nous avons construit une offre globale et synthétique avec les deux fournisseurs référencés, LAFI et QUADRIA, retenus à l'issue des négociations.

Ce nouveau marché, valide du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2019, vous permet de bénéficier d'une offre négociée sur les solutions matériels, logiciels, le service et la maintenance.



A partir du site internet [www.helpevia.fr/espace adhérent](http://www.helpevia.fr/espace%20adh%C3%A9rent), vous accédez aux catalogues produits LAFI et QUADRIA avec les tarifs spécifiques négociés Helpévia, pour passer directement vos commandes depuis votre espace.

Des remises complémentaires sont par ailleurs applicables en fonction des volumes.

**Le marché informatique, ce sont aussi des campagnes d'achats groupés et des offres promotionnelles organisées en collaboration avec nos deux partenaires :**

Les achats groupés sont l'occasion de mutualiser les potentiels d'achats de nos adhérents, de manière à accroître les niveaux de remises complémentaires. Ces campagnes seront initiées sur la base d'enquêtes de besoin, diffusées périodiquement à l'ensemble de nos adhérents.

Pour vous permettre d'accéder à des conditions encore plus compétitives des offres promotionnelles vous seront régulièrement proposées sur une sélection de produits.

**Les actualités et innovations technologiques lors des Journées Techniques en région.**

**Ces journées à l'initiative de nos partenaires** constituent des occasions uniques pour échanger avec les experts de l'informatique, enrichir vos connaissances et découvrir les nouvelles tendances et technologies. N'hésitez pas à consulter notre site Internet.

Pour plus d'informations :  
hassina.boukrouh@helpevia.fr

## L'Agenda Helpévia

**Réunions "Ordonnance 2015 – "ESPIC, tous concernés ?"**

**"En mai 2018, prêts pour l'entrée en vigueur du RGPD ?"**

Le Règlement Général sur la Protection des Données va changer très directement votre rapport aux données et à celles de vos parties prenantes. Nouveaux rôles, nouvelles règles...

- Mardi 16 janvier - **Paris**
- Mercredi 17 janvier - **Nancy**
- Mardi 23 janvier - **Rennes**
- Jeudi 25 janvier - **Bordeaux**
- Mardi 30 janvier - **Montpellier**
- Mercredi 31 janvier - **Aix-en-Provence**

En savoir plus :  
celine.jaro@helpevia.fr

**Du 15 au 19 janvier**  
Négociations Alimentation

**23 & 24 janvier**  
Réunion préparatoire aux Références DM/DMI

**Du 31 janvier au 2 février**  
Négociations Equipement Biomédical en Référencement (EBER)

**Du 6 au 8 février**  
Négociations Portes & Ascenseurs

**Du 12 février au 6 mars**  
Références régionaux DM/DMI

**Du 12 février au 7 mars**  
Références régionaux Alimentation

**1<sup>er</sup> mars**  
Référencement National Ascenseurs & Portes Automatiques

**8 mars**  
Référencement National Equipement Biomédical

## Nous serons présents

**7 & 8 mars**  
Silver Summit - Deauville

